

Conseil — en bref —

MRC
VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

DÉVELOPPER SERVIR REPRÉSENTER

Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau Séance ordinaire du 15 septembre 2026

Administration générale

Affectation – Montant résiduel pour la réalisation du projet d’asphaltage de la véloroute des Draveurs pour l’année 2026

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d’affecter une somme de 48 018 \$ à l’enveloppe du FRR – volet 3 et un montant de 56 320 \$ au FRR volet 2 afin de couvrir le montant résiduel de 104 338 \$ du projet d’asphaltage de la véloroute des Draveurs, pour l’année 2026.

Affectation au surplus des territoires non-organisés (TNO) de la MRCVG – Module servant à l’émission de permis

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d’affecter un montant de 15 438.50 \$, taxes nettes incluses, au surplus accumulé des TNOs de la MRCVG.

Renouvellement de l’entente avec le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l’Outaouais – Contrepartie pour services municipaux

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D’autoriser le renouvellement de l’entente portant sur une contrepartie pour services municipaux avec le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l’Outaouais;
 - D’établir la contrepartie annuelle à un montant initial de 4 500 \$, lequel sera indexé annuellement de 3 % pour la durée de l’entente;

- D'autoriser la préfète, Mme Chantal Lamarche, ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, l'entente de renouvellement ainsi que tout document nécessaire afin de donner suite à la présente résolution.

Participation financière - Fonds Soutien à la communauté

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer les sommes suivantes pour les projets cités et de puiser les sommes à même le fonds Soutien à la communauté :
 - Bracelet passeport pour le festival d'été de Gracefield : 393 \$
 - La marche des pompiers de l'AGSIVG : 400 \$
 - Le Tournoi des dames : 150 \$
 - Le barbecue estival de Denholm : 150 \$

Avis de motion – Règlement 2026-426 « Règlement sur la gestion contractuelle et abrogeant toute réglementation antérieure afférente »

- Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Mathieu Caron qu'un règlement portant le numéro 2026-426 et le titre « Règlement sur la gestion contractuelle et abrogeant toute réglementation antérieure afférente » est déposé à la présente séance et sera adopté à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Autorisation – Demande relative à une avance à un membre du Conseil dans le cadre du régime de remboursement de dépenses

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la demande relative à une avance à madame Chantal Lamarche afin de couvrir les dépenses telles que présentées via le formulaire prévu à cet effet.

Participation financière – 100^{ième} anniversaire du barrage hydroélectrique Paugan – Évènement dans la municipalité de Low

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau de participer financièrement à la célébration organisée par la municipalité de Low dans le cadre du 100^{ième} anniversaire du barrage hydroélectrique, au montant de 500 \$ et de puiser cette somme à même le fonds Évènements spéciaux.

Autorisation – Paiement de facture d'entretien et de réparation pour le service de l'environnement

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser le paiement de la facture à Normand Richard Mécanicien au montant de 26 299.67 \$ à même le poste d'entretien et de réparation de la Partie 3.

Autorisation – Transferts budgétaires – Exercice financier 2026

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la directrice des ressources financières et matérielles, Mme Claude-Ann Langevin, à effectuer les transferts budgétaires suivants pour l'exercice financier 2026 :

[illegible]

Autorisation d'emprunt temporaire – Dépense relative aux travaux d'agrandissement du siège social de la MRC – Règlement 2025-418

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'autoriser la directrice des ressources financières et matérielles de la MRC, madame Claude-Ann Langevin, à entreprendre les démarches auprès de la Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau afin d'effectuer tout emprunt temporaire de 8 282 236,00 \$ nécessaire à la réalisation des travaux de construction relatifs à l'agrandissement du siège social de la MRC;
 - D'autoriser madame Chantal Lamarche, préfète, ainsi que madame Joanie Courchaine, directrice générale, à signer, pour et au nom de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, tout document requis aux fins de cet emprunt temporaire;
 - D'abroger la résolution 2025-R-AG049 intitulée « Autorisation d'emprunt temporaire – Dépense relative aux travaux d'agrandissement du siège social de la MRC (Règlement 2024-401) » et de la remplacer par la présente résolution.

Modification à la résolution 2025-R-AG402 - Formation des comités de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau de modifier la résolution 2025-R-AG402 de la manière suivante :
1. Que le **comité de Sécurité publique et sécurité incendie** soit formé des membres suivants du conseil et de membres délégués par la Sûreté du Québec conformément aux actes afférents et étudie toute question et fasse toute recommandation utile en matière de protection policière ;

- Monsieur le président Denis Marcoux
- Monsieur le conseiller Patrick Beaudry
- Monsieur le conseiller Neil Gagnon
- Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
- Monsieur le conseiller Marc Beaudoin
- Monsieur le conseiller Louis-André Hubert
- Monsieur le conseiller Gilles Courchaine
- Monsieur le conseiller Yvon Blanchard
- Monsieur le conseiller Ronald Cross

2. Que le **comité de l'Environnement** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative au traitement des eaux usées, à la gestion des matières résiduelles, à la gestion des cours d'eau, à la protection de l'environnement et à toute autre question d'hygiène du milieu :

- Monsieur le président Mathieu Caron
- Monsieur le conseiller Patrick Beaudry
- Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
- Monsieur le conseiller Ronald Cross
- Monsieur le conseiller Gilles Courchaine
- Monsieur le conseiller Robert Berniquez
- Monsieur le conseiller Gabriel Guertin
- Monsieur le conseiller Mario Langevin
- Monsieur le conseiller Neil Gagnon
- Monsieur le conseiller Steve Lefebvre

3. Que le **comité multiressources** soit formé des membres suivants du conseil et de membres nommés conformément à l'article 3.2 de l'Entente spécifique en vigueur entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la Conférence régionale des Élus de l'Outaouais et en application des articles 14.11 à 14,16 du Code municipal et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative à la gestion, par la MRC, des terres du domaine de l'État identifiées à ladite convention :

- Monsieur le président Mario Langevin
- Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
- Monsieur le conseiller Robert Berniquez
- Monsieur le conseiller Gilles Courchaine
- Monsieur le Conseiller Samuel Malette
- Monsieur le conseiller Denis Marcoux

4. Que le **comité Infrastructures** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative aux infrastructures :

- Madame la présidente Chantal Lamarche
- Monsieur le conseiller Mathieu Caron
- Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
- Monsieur le conseiller Mario Langevin
- Monsieur le conseiller Gilles Courchaine
- Monsieur le conseiller Gabriel Guertin
- Monsieur le conseiller Yvon Blanchard
- Monsieur le conseiller Steve Lefebvre
- Monsieur le conseiller Pierre Côté

5. Que le **comité gestion route touristique de l'Eau vive** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative au à la gestion de la route touristique :

- Monsieur le président Yvon Blanchard
- Monsieur le conseiller Jean-François Dion
- Monsieur le conseiller Steve Lefebvre
- Monsieur le conseiller Gabriel Guertin
- Monsieur le conseiller Mario Langevin
- Monsieur le conseiller Denis Marcoux

6. Que le **comité changement climatique** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative aux changements climatiques :

- Madame la présidente Chantal Lamarche
- Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
- Monsieur le conseiller Marc Beaudoin
- Monsieur le conseiller Ronald Cross
- Monsieur le conseiller Gabriel Guertin
- Monsieur le conseiller Steve Lefebvre
- Monsieur le conseiller Patrick Beaudry.

Avis de motion – Règlement 2026-429 « Modifiant le Règlement 2026-425 « Décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires pour les fins de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et déléguant à des fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence et abrogeant toute réglementation antérieure afférente à cet effet » »

- Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Samuel Malette qu'un règlement portant le numéro 2026-429 et le titre «Modifiant le Règlement 2026-425 « Décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires pour les fins de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et déléguant à des fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence et abrogeant toute réglementation antérieure afférente à cet effet »» est déposé à la présente séance et sera adopté à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Conseil

Demande de financement récurrent au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) pour les organismes œuvrant en sécurité alimentaire

- Il est résolu unanimement par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - De demander au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) et aux instances responsables du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) de reconnaître le rôle essentiel et structurant joué par les organismes communautaires œuvrant en sécurité alimentaire et de leur accorder un financement récurrent à la mission globale qui soit à la hauteur de leurs responsabilités, de l'ampleur des services offerts et de la croissance des besoins;
 - De demander plus particulièrement qu'un financement récurrent adéquat soit accordé à Aux goûts du jour afin de permettre la consolidation et la pérennisation du réseau de services alimentaires développé sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;
 - De souligner qu'après plusieurs années de mobilisation du milieu et de concertation entre le réseau de la santé et des services sociaux, les organismes communautaires, les municipalités et les partenaires locaux, la pérennité des actions mises en place doit désormais être soutenue par un engagement financier gouvernemental récurrent plutôt que de reposer principalement sur des dons et des programmes ponctuels.

Gestion financière et administrative

Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 26 août au 15 septembre 2026

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques de la MRC pour la période du 26 août au 15 septembre 2026, totalisant un montant de 319 992.56 \$.

Prélèvements bancaires – MRC – Période du 26 août au 15 septembre 2026

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des prélèvements bancaires de la MRC pour la période du 26 août au 15 septembre 2026 totalisant un montant de 381 015.26 \$.

Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 15 septembre 2026

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 15 septembre 2026 totalisant un montant de 180 275.89 \$.

Adoption de la liste des comptes fournisseurs des TNO au 15 septembre 2026

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs des TNO au 15 septembre 2026 totalisant un montant de 1 119.00 \$.

Adoption de la liste des contrats octroyés par les responsables d'activités budgétaires au 15 septembre 2026

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des contrats octroyés par les responsables d'activités budgétaires au 15 septembre 2026 totalisant un montant de 3 603.57 \$.

Gestion de projet

Octroi de contrat 260420 « Service professionnel (Architecte paysagiste) pour la préparation de plans et devis et pour la surveillance - travaux d'aménagement paysager du kiosque touristique de Low, de Gracefield et de Grand-Remous »

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer le contrat 260420 « Service professionnel (Architecte paysagiste) pour la préparation de plans et devis et pour la surveillance - travaux d'aménagement paysager du kiosque touristique de Low, de Gracefield et de Grand-Remous » à KAP, au coût de 63 050 \$, taxes en sus, et d'affecter ces sommes au FRR - volet 4.

Autorisation de signature – Convention d'aide financière PRACIM – agrandissement, réaménagement et rénovation du siège social de la MRC

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'accepter les termes et conditions de la convention d'aide financière à intervenir entre le ministre des Affaires municipales et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), dossier no 2030523;
 - D'autoriser madame Chantal Lamarche, préfète, à signer, pour et au nom de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, ladite convention d'aide financière ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Ajout d'un volet de surveillance environnementale au contrat 260720 – Contrôle de la qualité – Agrandissement du siège social de la MRC

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser l'ajout au contrat 260720 octroyé à Groupe ABS inc. d'un volet de caractérisation et de surveillance environnementale dans le cadre des travaux d'agrandissement du siège social de la MRC, conformément à l'offre de services 266672, R1, datée du 31 août 2026, au montant de 6 851.25 \$ avant taxes.

Environnement

Contestation de la décision du Bureau de réexamen du MELCCFP – Sanction administrative pécuniaire no 402334922

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- De contester auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, le maintien de la sanction administrative pécuniaire no 402334922 à la suite de la décision rendue le 31 août 2026 par le Bureau de réexamen dans le dossier no 2164;
- De demander au MELCCFP de reconsidérer la décision rendue et de procéder au retrait de la sanction administrative pécuniaire no 402334922, considérant notamment les éléments factuels et techniques soumis par la MRC relativement aux données utilisées pour établir le volume de boues de fosses septiques pour l'année 2023.

Modification de la grille tarifaire – Matière organique acheminée à l'Écocentre Sud de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de porter à 120 \$ / tonne, la réception de matière organique, provenant de clientèle privée de l'extérieur de la MRCVG, au Complexe environnemental Sud à Kazabazua.

Autorisation de signature – Entente pour le transport post-transbordement et le traitement par compostage des matières organiques générées des collectes saisonnières de résidus verts de la Ville de Gatineau au Complexe environnemental Sud

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la Préfète, Mme Chantal Lamarche ainsi que la directrice générale, Mme Joanie Courchain, à signer une entente intermunicipale avec la Ville de Gatineau, pour le transport post-transbordement et le traitement par compostage, des matières organiques générées des collectes saisonnières de résidus verts de la Ville de Gatineau vers le Complexe environnemental Sud à Kazabazua.

Révision – Politique interne de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la Préfète, d'approuver la révision de la Politique interne de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, tels que présentés.

Aménagement et développement

Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable - Réduction de la vitesse maximale permise sur le chemin du Domaine

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de procéder à la réduction de la limite de vitesse à 50 km/h sur l'ensemble du chemin du Domaine, pour le tronçon compris entre l'entrée nord et l'entrée sud, soit approximativement entre les coordonnées 47.056519, -76.530756 et 47.035913, -76.535960, et ce, sans prévoir de zone distincte à 30 km/h devant les installations de l'aire de service.

- De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable ainsi qu'à la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ).

Réponse à la Municipalité de Blue Sea – Opposition à l'interdiction de nouveaux chemins, morcellements et l'interdiction de construction sur un terrain enclavé

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau de répondre favorablement à la demande adressée par le Conseil municipal de la municipalité de Blue Sea et des municipalités ayant adopté une résolution d'appui, à l'effet de réviser les dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement afin de notamment de permettre un développement durable, équilibré et adapté aux réalités des municipalités du territoire.

Avis de motion – Règlement 2026-428 « Modifiant le règlement 2021-356 - Édifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification d'une affectation à vocation dominante agroviaire et agrofluviale pour une affectation à vocation dominante rurale et récréofluviale dans la municipalité de Egan-Sud »

- Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Louis-André Hubert qu'un règlement portant le numéro 2026-428 et le titre « Modifiant le règlement 2021-356 - Édifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification d'une affectation à vocation dominante agroviaire et agrofluviale pour une affectation à vocation dominante rurale et récréofluviale dans la municipalité de Egan-Sud » est déposé à la présente séance et sera adopté à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Adoption – Projet de règlement 2026-428 « Modifiant le règlement 2021-356 - Édifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification d'une affectation à vocation dominante agroviaire et agrofluviale pour une affectation à vocation dominante rurale et récréofluviale dans la municipalité de Egan-Sud »

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le projet de règlement 2026-428 « Modifiant le règlement 2021-356 - Édifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification d'une affectation à vocation dominante agroviaire et agrofluviale pour une affectation à vocation dominante rurale et récréofluviale dans la municipalité de Egan-Sud » et de poursuivre les démarches administratives en vue de l'adoption du règlement.

Mandat octroyé à Posture inc. – Affectation au Fonds et Région et Ruralité – Volet 2

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau D'affecter au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, les dépenses relatives au mandat confié à Posture inc. pour la réalisation de la démarche de consultation et du rapport portant sur la filière forestière de la Vallée-de-la-Gatineau, pour un montant de 22 782.29 \$, taxes nettes applicables incluses. La MRC de la Vallée-de-la-Gatineau est le bénéficiaire du projet et le mandat a pris fin le 1^{er} septembre 2026.

Prise de position et engagements de la MRC – Relance de la filière forestière, structuration industrielle et diversification économique de la Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - **De prendre acte** du Rapport de consultation, Phase 1 : Gérer la forêt autrement. Gérer la forêt régionalement et relancer l'usine de Maniwaki, déposé par Posture Inc., et de retenir de cette démarche les constats et orientations compatibles avec la vision et les priorités établies par le Conseil;
 - **De reconnaître** la mobilisation des gens d'affaires de la Vallée-de-la-Gatineau et leur volonté de contribuer activement, en collaboration avec la MRC et le Conseil des maires, à la recherche et à la mise en œuvre de solutions visant la relance forestière, la structuration industrielle, la diversification et la redynamisation économique du territoire;
 - **De confirmer** que la MRC entend exercer un leadership régional fort dans ce dossier et poursuivre, de façon proactive, structurée et concertée, les démarches visant la relance, la consolidation et la diversification de la filière forestière et industrielle de la Vallée-de-la-Gatineau;
 - **De désigner** la préfète de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à titre de porte-parole du Conseil des maires et de porteuse politique de la démarche régionale relative à la relance de la filière forestière, à la structuration industrielle et aux représentations qui en découlent;
 - **De confier** à la préfète le mandat de porter les positions adoptées par le Conseil auprès des instances gouvernementales et des partenaires concernés et **d'assurer** une reddition de compte mensuelle auprès du Conseil des maires quant à l'évolution des travaux, des représentations et des démarches entreprises;
 - **De mettre en place**, sous le leadership de la préfète et en collaboration avec l'administration de la MRC, un comité de travail doté d'une structure claire permettant d'assurer la coordination, le suivi et la cohérence de la démarche régionale;
 - **D'inviter** le comité de relance formé par les gens d'affaires de la Vallée-de-la-Gatineau à désigner un porte-parole afin de participer à ce comité de travail et de contribuer aux travaux dans une perspective de collaboration entre le milieu municipal et le milieu économique;
 - **De mandater** l'administration de la MRC, en collaboration avec la préfecture, afin de poursuivre sans délai la structuration et la mise en œuvre de la démarche régionale visant la relance forestière, le développement et la structuration industriels, l'attraction d'investissements et la diversification économique du territoire;
 - **De positionner** le commissaire industriel comme ressource pivot de cette démarche, en étroite collaboration avec les firmes spécialisées, la direction générale, la préfecture, les municipalités concernées, le milieu des affaires et les partenaires, afin d'assurer la coordination et la continuité des interventions;

- **De confier** à cette démarche l'objectif d'identifier les besoins, les créneaux et les possibilités de développement de l'ensemble du territoire de la MRC, de rechercher activement des investisseurs, des promoteurs et des entreprises susceptibles d'y répondre et de favoriser l'émergence de projets permettant de consolider, transformer et diversifier l'économie régionale;
- **De commander** un portrait détaillé de la grappe forestière régionale et de l'accès à la fibre permettant notamment de documenter, essence par essence, les volumes disponibles et récoltés, leur utilisation et leur transformation, les débouchés actuels et potentiels, les bassins d'approvisionnement, l'état et l'accessibilité du réseau de chemins ainsi que les principaux facteurs influençant le coût de la fibre livrée, et de rendre publics les résultats de cette démarche afin qu'ils puissent servir de base factuelle aux décisions et aux interventions futures de la MRC et de ses partenaires;
- **De poursuivre** les démarches entreprises par la MRC relativement à la recherche d'une solution locale et durable pour le traitement des résidus ultimes et, dans cette perspective, de mener une étude de préfaisabilité visant à évaluer les possibilités de valorisation énergétique découlant du traitement des matières résiduelles et leur potentiel d'arrimage avec les besoins énergétiques et thermiques des activités industrielles du territoire, notamment ceux de l'usine qui est située dans la Ville de Maniwaki ;
- **De rappeler**, à cet égard, que le Conseil de la MRC, par sa résolution 2023-R-AG190, avait déjà autorisé le Service de l'environnement à poursuivre les recherches et les démarches relatives à l'implantation d'une solution locale pour le traitement des résidus ultimes, considérant notamment l'éloignement du lieu d'enfouissement technique, les coûts importants et croissants associés au transport des matières ainsi que la possibilité d'intégrer une composante permettant la valorisation énergétique des gaz, de la vapeur ou de la chaleur produits;
- **De considérer** que cette étude de préfaisabilité s'inscrit dans la continuité des orientations déjà adoptées par le Conseil et qu'elle permettra d'évaluer le potentiel d'un projet structurant pouvant répondre simultanément à des enjeux de gestion des matières résiduelles, de transition énergétique, de compétitivité industrielle et de développement économique régional;
- **D'adopter** les conditions gagnantes que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau considère essentielles à son appui à tout projet structurant visant la relance, la consolidation ou le développement de la filière forestière et industrielle sur son territoire;
- **Que ces conditions gagnantes** aient notamment pour objectifs d'assurer des retombées économiques durables pour la Vallée-de-la-Gatineau, le maintien et la création d'emplois sur le territoire, la transformation et la valorisation régionales de la ressource, la diversification de la filière forestière, la pérennité des investissements, une utilisation responsable des ressources ainsi qu'une contribution réelle à la redynamisation économique de l'ensemble du territoire;
- **Que la MRC privilégie**, dans l'analyse, l'accompagnement et le soutien des projets de foresterie et de structuration industrielle, les initiatives présentant un caractère structurant pour le territoire, contribuant à compléter ou à diversifier la chaîne de valeur régionale et permettant de maximiser et de conserver les retombées économiques dans la Vallée-de-la-Gatineau;

- **De réitérer** l'appui de la MRC au projet de biomasse porté par la communauté de Lac-Barrière et de poursuivre les représentations auprès du gouvernement du Québec et du Canada et des partenaires concernés afin de favoriser l'avancement et la réalisation de ce projet, conformément à la résolution 2025-R-AG335;
- **De réitérer** l'appui de la MRC au projet de valorisation de Louisiana-Pacific et, plus largement, aux investissements permettant de consolider, de moderniser et de diversifier les activités forestières et industrielles sur le territoire, conformément à la résolution 2026-R-AG156;
- **De réitérer** l'appui de la MRC au projet de Centre de valorisation du bois et de la biomasse (CVB) de la Haute-Gatineau, porté par la Coopérative de solidarité des entrepreneurs de la Gatineau (CSEG), et de poursuivre les démarches et représentations visant à favoriser sa réalisation, considérant son potentiel à titre d'infrastructure structurante pour la valorisation régionale de la ressource forestière, le développement de nouveaux débouchés pour les bois feuillus de faible qualité et la consolidation de la filière forestière, conformément à la résolution 2026-R-AG101;
- **De poursuivre** les travaux visant la mise en place, avec les partenaires de l'Outaouais, d'une entente sectorielle de développement en matière de transition énergétique et de favoriser, dans le cadre de ces travaux, le développement de modèles permettant aux collectivités de participer aux projets énergétiques structurants et de bénéficier directement de leurs retombées économiques;
- **De confirmer** que les actions de la MRC ne se limiteront pas à la recherche d'un repreneur ou à la relance d'un seul actif industriel, mais s'inscriront dans une vision globale et à long terme visant la pérennité de la filière forestière, la structuration industrielle, l'attraction de nouveaux investissements, la transition énergétique et la diversification économique de l'ensemble de la Vallée-de-la-Gatineau;
- **De confirmer**, enfin, que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau entend porter cette démarche d'une seule voix régionale, sous le leadership du Conseil des maires et de la préfète, en collaboration avec le milieu des affaires, les communautés algonquines, les industriels, les partenaires gouvernementaux et les acteurs du territoire, dans le respect des responsabilités de chacun et avec l'objectif commun de bâtir des solutions durables, structurantes et porteuses de retombées pour l'ensemble de la Vallée-de-la-Gatineau;
- **De transmettre** copie de la présente résolution aux ministres et partenaires gouvernementaux concernés, aux députés du territoire, aux communautés algonquines concernées ainsi qu'aux municipalités locales de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Avant la mise aux voix de la proposition et conformément à l'article 21 du Règlement numéro 2024-404 concernant la régie interne des séances du Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, une demande d'amendement est formulée par monsieur le conseiller Louis-André Hubert afin d'ajouter les mots « et en concertation avec les municipalités locales concernées » après les mots « sous le leadership du Conseil des maires et de la préfète » à l'avant-dernier paragraphe de la résolution.

La proposition d'amendement est mise aux voix et est rejetée, le résultat du vote étant le suivant et le fichier de vote est ci-après reproduit :

Pour : 4 voix, représentant 23,52 % de la population représentée.

Contre : 21 voix, représentant 76,48 % de la population représentée.

MRC DE LA-VALLÉE-DE-LA-GATINEAU								
TABLEUR DE VOTE À LA DOUBLE MAJORITÉ								
Population officielle - Population des municipalités du Québec, décret de 2025								
SÉANCE DU:	2026-09-15	SUJET DU VOTE:	600-7 - Prise de position - Amendement					
CONFORMITÉ				RÉSULTATS				
Validation quorum	QUORUM: OUI			SELON LA POPULATION		SELON LES VOIX		
	MEMBRES PRÉSENTS: 18							
	MEMBRES VOTANTS: 17							
	100.00%	DES MEMBRES SONT PRÉSENTS (MIN.:33%)		OUI	NON	OUI	NON	
108.70%	DES VOIX SONT REPRESENTÉES (MIN.: 50%)		23.52%	76.48%	4	21		
PRÉFET PRÉSENT POUR CALCUL DU QUORUM								
	DÉTAILS DU VOTE			Population représentée		Nombre de voix		
MUNICIPALITE		VOTE	POP TOT	VOIX	OUI	NON	OUI	NON
AUMOND		n	761	1	0.00%	3.94%	0	1
BLUE SEA		o	715	1	3.39%	0.00%	1	0
BOIS-FRANC		n	420	1	0.00%	2.40%	0	1
BOUCHETTE		n	773	1	0.00%	4.17%	0	1
CAYAMANT		n	983	1	0.00%	4.59%	0	1
DELEAGE		n	2 048	2	0.00%	9.59%	0	2
DENHOLM		n	603	1	0.00%	2.92%	0	1
EGAN-SUD		n	535	1	0.00%	2.88%	0	1
GRACEFIELD		n	2 543	2	0.00%	11.97%	0	2
GRAND-REMOUS		n	1 235	2	0.00%	6.06%	0	2
KAZABAZUA		n	1 083	2	0.00%	4.84%	0	2
LAC STE-MARIE		n	746	1	0.00%	3.24%	0	1
LOW		n	1 064	2	0.00%	4.88%	0	2
MANIWAKI		o	3 808	3	20.13%	0.00%	3	0
MESSINES		n	1 693	2	0.00%	8.61%	0	2
MONTCERF-LYTTON		n	687	1	0.00%	3.57%	0	1
STE-THERESE		n	546	1	0.00%	2.84%	0	1
	TOTAL		20 243	25	23.52%	76.48%	4	21

Conformément à l'article 21 du Règlement numéro 2024-404, la proposition originale est ensuite mise aux voix, sans l'amendement proposé, et est adoptée, le résultat du vote étant le suivant et le fichier de vote est ci-après reproduit :

Pour : 21 voix, représentant 76,48 % de la population représentée
Contre : 4 voix, représentant 23,52 % de la population représentée

MRC DE LA-VALLÉE-DE-LA-GATINEAU								
TABLEUR DE VOTE À LA DOUBLE MAJORITÉ								
Population officielle - Population des municipalités du Québec, décret de 2025								
SÉANCE DU:	2026-09-15	SUJET DU VOTE:	600-7 - Prise de position - filière forestière					
CONFORMITÉ				RÉSULTATS				
Validation quorum	QUORUM: OUI			SELON LA POPULATION		SELON LES VOIX		
	MEMBRES PRÉSENTS: 18							
	MEMBRES VOTANTS: 17							
	100.00%	DES MEMBRES SONT PRÉSENTS (MIN.:33%)		OUI	NON	OUI	NON	
108.70%	DES VOIX SONT REPRÉSENTÉES (MIN.: 50%)		76.48%	23.52%	21	4		
PRÉFET PRÉSENT POUR CALCUL DU QUORUM								
	DÉTAILS DU VOTE			Population représentée		Nombre de voix		
MUNICIPALITE		VOTE	POP TOT	VOIX	OUI	NON	OUI	NON
AUMOND		o	761	1	3.94%	0.00%	1	0
BLUE SEA		n	715	1	0.00%	3.39%	0	1
BOIS-FRANC		o	420	1	2.40%	0.00%	1	0
BOUCHETTE		o	773	1	4.17%	0.00%	1	0
CAYAMANT		o	983	1	4.59%	0.00%	1	0
DELEAGE		o	2 048	2	9.59%	0.00%	2	0
DENHOLM		o	603	1	2.92%	0.00%	1	0
EGAN-SUD		o	535	1	2.88%	0.00%	1	0
GRACEFIELD		o	2 543	2	11.97%	0.00%	2	0
GRAND-REMOUS		o	1 235	2	6.06%	0.00%	2	0
KAZABAZUA		o	1 083	2	4.84%	0.00%	2	0
LAC STE-MARIE		o	746	1	3.24%	0.00%	1	0
LOW		o	1 064	2	4.88%	0.00%	2	0
MANIWAKI		n	3 808	3	0.00%	20.13%	0	3
MESSINES		o	1 693	2	8.61%	0.00%	2	0
MONTCERF-LYTTON		o	687	1	3.57%	0.00%	1	0
STE-THERESE		o	546	1	2.84%	0.00%	1	0
	TOTAL		20 243	25	76.48%	23.52%	21	4

Avis de conformité du règlement 304-26 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments patrimoniaux de la municipalité de Cayamant

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'approuver la conformité du règlement 304-26 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments patrimoniaux de la municipalité de Cayamant en lien avec le schéma d'aménagement et de développement révisé no. 2021-356;
 - D'autoriser la directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe à émettre le certificat de conformité, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Appui au Pacte pour le bois québécois et à la reconnaissance de l'écosystème forestier comme secteur stratégique d'importance nationale

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'appuyer les principes et les objectifs du Pacte pour le bois québécois;
 - De demander au gouvernement du Québec de reconnaître officiellement l'écosystème forestier et le bois québécois comme un secteur stratégique d'importance nationale;
 - De demander au gouvernement du Québec de mettre en place une gouvernance forte et transversale de la filière forestière, d'assurer une meilleure prévisibilité de l'approvisionnement en matière ligneuse, de favoriser davantage l'utilisation et l'achat de bois québécois et de renforcer les mesures permettant d'assurer la compétitivité et la pérennité des entreprises de l'écosystème forestier;
 - De transmettre copie de la présente résolution aux candidates et candidats à l'élection provinciale sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, aux formations politiques représentées à l'Assemblée nationale du Québec, à l'Alliance de l'écosystème industriel forestier du Québec ainsi qu'à Lauzon Planchers de bois exclusifs.

Autorisation de signature – Contrat de prêt du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) – Tarifs douaniers

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - **D'autoriser** la conclusion de l'entente relative au Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) – Tarifs douaniers entre la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et le MEIE;
 - **D'autoriser** la préfète, Madame Chantal Lamarche, à signer, pour et au nom de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, le contrat ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Avis de conformité du règlement 116-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la municipalité de Montcerf-Lytton

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'approuver la conformité du règlement 116-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la municipalité de Montcerf-Lytton en lien avec le schéma d'aménagement et de développement révisé no. 2021-356;
 - D'autoriser la directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe à émettre le certificat de conformité, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Autorisation – Paiement de facture de services professionnels pour la préparation d'un plan et d'une description technique d'un territoire désigné – Parc régional du Lac des trente-et-un-milles

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser le paiement de la facture à AGBR.SAT inc. au montant de 31 000 \$, taxes en sus, et d'affecter ce montant au FRR – volet 2.

Gestion des terres publiques

Octroi du contrat 260730 - Dégagement et débroussaillage – Terres publiques intramunicipales du Lac Darby à Grand-Remous

- Il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise le service des terres publiques intramunicipales (TPI) à émettre le contrat # 260730 à Consultants Forestiers Fortech (9335-2987 Québec Inc) pour un montant de 17 400,00 \$ pour le dégagement et débroussaillage sur terres publiques intramunicipales (TPI) au Lac Darby dans la municipalité de Grand-Remous. Ce montant sera prélevé à même l'enveloppe du PADF 2026-2027.

Loisirs et culture

Acquisition – Panneaux d'affichage pour les kiosques d'information touristique de la MRC

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'autoriser l'achat de six panneaux d'affichage à base ronde avec assise en bois chez Artpublic au coût de 39 410 \$, taxes en sus;
 - D'affecter ce montant à l'enveloppe du FRR – volet 4.

La prochaine séance ordinaire du Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau aura lieu le mardi 20 octobre 2026.

Veuillez noter que le procès-verbal, dont les informations de ce Conseil en bref sont extraites, est sujet à adoption par le Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau à une séance ultérieure et à sa signature par la préfète.